



Grain de Sable et Pomme de Pin

Association locale de protection de l'environnement

Membre de Sarthe Nature Environnement

LETTRE D'INFORMATION

N° 15 — JANVIER 2014

AGENDA

24 et 25 Janvier 2014
1ere édition du festival
nature organisé par
GSPP



CONTACTS

Présidente :
Chantal Blossier
02 43 42 55 37

Vice-Président :
Jean-Louis Bellanger
02 43 21 86 83

Trésorier :
Alain Fillâtre
02 43 42 07 39

Site Internet :
<http://gspp.asso.st>

Email :
contact@gspp.asso.st

Vidange de fosses :
Jean-Claude Lecomte
02 44 02 12 33

Déviations Arnage-Ponthibault :

la cour d'appel confirme l'annulation de la DUP

Suite à la décision du Tribunal Administratif de Nantes en date du 15 mars 2012, d'annuler la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) de la Déviation Arnage/Ponthibault, le Département de la Sarthe avait fait appel.

La Cour d'Appel de Nantes dans son arrêt du 25 octobre 2013 a confirmé l'annulation de cette DUP en rejetant la requête du Département.

Dès l'enquête publique de nombreuses personnes s'étaient opposées à ce projet, relevant les irrégularités du dossier. Une pétition de plus de 1000 signatures avait d'ailleurs été remise au Commissaire Enquêteur. Ce dernier avait certes donné un avis favorable mais avec beaucoup de réserves.

Le Préfet de la Sarthe avait malgré tout déclaré cette déviation d'utilité publique dans un arrêté du 29 octobre 2008.

L'association « Grain de Sable et Pomme de Pin » et d'autres requérants en avaient demandé l'annulation pour les raisons suivantes :

- construction en remblai constituant un barrage s'opposant à l'écoulement des eaux dans le champ d'expansion des crues du ruisseau le Rhonne.
- atteinte environnementale aux Bois de Moncé, espaces boisés classés, Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique, traversés de part en part par le projet.
- étude de trafic obsolète, avec des erreurs, des omissions et des prévisions d'augmentation de trafic largement exagérées pour justifier le projet. Au moment de la mise en enquête publique, le trafic effectivement constaté dans le secteur était déjà très inférieur aux prévisions.

Ces arguments ont été présentés en défense par Maître Cécile Moutel, avocate au Mans et la justice en a reconnu le bien fondé.

UNE DÉVIATION QUI NE DÉVIE PAS

A l'issue d'une analyse approfondie de l'étude de trafic, les requérants ont mis en évidence que c'est à peine 10% du trafic qui serait en réalité dévié. Pour qu'un projet de cette ampleur (8 millions d'euros) se justifie, il doit dévier au minimum 50% du trafic. Voir passer 9 véhicules au lieu de 10, la différence n'est pas vraiment sensible.

UNE DÉVIATION QUI SERT EN RÉALITÉ D'AUTRES INTÉRÊTS

Si certains doutent encore du lien de ce projet avec le projet de carrière sur la Butte du Vieux Mans, dans le dossier de l'enquête publique sur le SCoT du Pays du Mans qui s'est tenue récemment, il est écrit à propos de ce projet : « ...Suite à la découverte d'un gisement de sable du Cénomien dans les années 1980, il est envisagé (dans les années 1990) la création d'une carrière pour exploiter ce gisement. Faute de voies de sortie sur un axe routier suffisant, ce projet induit une nécessaire déviation de Ponthibault... ».

Sachant :

- que c'est également dès 1990 que le Conseil Municipal de Moncé en Belin a demandé au Président du Conseil Général de lancer une étude de déviation de Ponthibault pour des raisons de sécurité et de nuisances,
- que le trajet proposé était à peu de chose près celui de l'actuel projet et passait opportunément au pied de la butte,
- qu'abandonné en 1992 suite aux réticences environnementales du Conseil Général, il fut relancé en 2001, après qu'un autre carrier (GSM) se soit intéressé (dès 1998) à ce même gisement.

Il est impossible d'ignorer le lien entre ces projets. La population a été trompée dans cette affaire. Il est tout à fait scandaleux qu'un projet de déviation dont les objectifs annoncés de réduire le trafic routier, d'améliorer la sécurité et de réduire les nuisances pour les riverains serve en réalité d'autres intérêts : l'exploitation d'une carrière. Ce n'était donc pas un projet d'intérêt général, ni d'utilité publique.

Il n'en reste pas moins qu'à Moncé en Belin, comme ailleurs, la circulation des poids lourds est une nuisance. Dans l'attente d'une politique globale des transports de marchandises plus écologique, plus économique, plus sécurisante (fret ferroviaire et fluvial...), il appartient au Maire de demander des mesures transitoires, plus rapides et plus économiques qu'une nième déviation, pour orienter les poids lourds vers des axes plus adaptés. Nombre d'entre-eux, en transit, utilisent la RD 307 pour échapper aux péages autoroutiers. En ce sens, la mise en application de l'écotaxe sur cet axe devrait les en dissuader et soulager sensiblement le trafic.

« Fest'Nat » : un évènement à ne pas manquer



Les 24 et 25 Janvier 2014, GSPP organise la 1ère édition de « FEST'NAT », festival nature et environnement, au Val'Rhone à Moncé en Belin.

Au programme : films, diaporamas, conférences et débats

Et pendant ces 2 jours : un forum avec de nombreux stands et des expositions.

Tarifs : 1 séance 3€ (Adhérents GSPP 2€50) / 3 séances 7€ (Adhérents GSPP 5€50)

Renseignements : contact@gspp.asso.st ou 02 43 42 55 37

PROGRAMME

Vendredi 24 janvier, après-midi pour les scolaires (gratuit)

- * « Miel et déconfiture », film de Daniel Auclair
- * « Fascinants Collemboles », film d'André Marseul

Vendredi 24 janvier, 20h30

- * « Juste après la ville », film de Fabien Mazzocco
- 1ère action du programme associatif 2014, des associations membres de SNE, sur le thème de l'eau.

Samedi 25 janvier, 14h

- * « Des matières et des hommes », film d'Elisabeth Montlahuc et Max Renault
- * « Fascinants Collemboles », film d'André Marseul
- * « bercé... forêt secrète et sauvage », diaporama par Christophe Salin

Samedi 25 janvier, 17h

- * « Le berger des abeilles », film de Jean Baptiste Moulin et Pierre André Pellissier
- * « Les arbres remarquables de la Sarthe », diaporama par Evelyne Moinet

Samedi 25 janvier, 20h30

- * « Les chauves souris », diaporama par le CPIE de La Flèche
- * « Pôle Nord et Pôle Sud », diaporama par Alain Ledouce

Flore et écologie des milieux humides

Par Francis Zanré, animateur de la sortie

Les organisateurs ont été agréablement surpris de voir autant de monde ce 5 Octobre dernier (plus de 25 personnes) venir à cette sortie, dont le titre n'était pas très vendeur ! Mais le zèle de GSPP, SNE, du Conseil général et un entrefilet dans le MAINE LIBRE ont fait grand effet : merci à tous.

Après le rassemblement près du parking du stade de Moncé, nous nous dirigeons vers les bois de Moncé, territoire aux sols humides et acides peu propices à l'agriculture, si florissante dans le Belinois marno-calcaire. Je fais alors une présentation de l'histoire géologique de la contrée.

ONCE UPON A TIME...IL ÉTAIT UNE FOIS...

Il y a 100 millions d'années, nous aurions été sur la plage, par une douce chaleur humide. La mer était à 20° (dans toute sa profondeur), la végétation luxuriante, les précipitations abondantes.

Le paysage n'était donc pas du tout le même. Une végétation et une faune tropicale recouvraient tout le globe.

Le relief non plus : les Alpes et les Pyrénées n'existaient pas, le Massif central, les Vosges culminaient à plus de 4000m, même le Massif Armoricaïn était une vraie montagne, donc les rivières qui en étaient issues coulaient vers l'est (notre région actuelle).

La mer, bien sûr, ne recouvrait pas les mêmes surfaces : les pôles n'étaient pas englacés, donc la quantité d'eau libre faisait que le niveau de la mer était 300m plus élevé qu'actuellement. Le niveau isostatique des plaques continentales était différent aussi : libres de glaces, les régions actuellement arctiques étaient plus élevées, les fonds d'océan étaient plus profonds.

L'atmosphère était saturée en vapeur d'eau et riche de plus de 0.5% de CO₂ (20 fois la teneur subactuelle=préindustrielle).

Ces paramètres permettaient une croissance exceptionnelle de la végétation, d'autant que les grands herbivores (mammifères) n'existaient pas encore. Les dinosaures disparaîtront suite au cataclysme crétacé-tertiaire (65Ma).

L'érosion était très intense en raison des pluies abondantes (mais il n'y avait pas ce gel).

Comme je l'ai dit plus haut, les paléo-fleuves armoricains coulaient vers l'est (mer Thétys) et ont comblé le bassin parisien, formant la « pile d'assiettes ».

La boutonnière du Béloinois, s'est formée à la fin du crétacé, a été légèrement accentuée par le soulèvement alpin (faille de faible rejet)

Les dépôts deltaïques (apports terrigènes dominants) expliquent l'alternance de sables et argiles, la rareté des fossiles.

L'alternance de couches argileuses imperméables retenant les eaux crée une nappe phréatique et l'engorgement du sol, le rendant impropre à l'agriculture et engendrant localement la formation de tourbe.

Les couches de tourbe peu épaisses ont probablement été exploitées pendant la dernière guerre, ce qui expliquerait l'existence de nombreuses mares et étangs de forme régulière.

LA VEGETATION ET LA FLORE

Le premier arrêt (vers la Soufflardière) nous permet d'observer un marais tourbeux asséché après la période ensoleillée que nous avons connue depuis le printemps pluvieux. La strate arborée est constituée de bouleaux, bourdaines, saules divers. Dans les parties plus sèches sont disséminés des chênes et des pins (et non des sapins !). Au sol, diverses éricacées, certaines encore en fleurs, deux ajoncs (d'Europe : plus d'un mètre de haut, fleurissant toute l'année et nain : moins de 0,50 mètre, en fleur en fin d'été.) Les zones déprimées où l'eau stagne plus longtemps présentent des touradons de molinie (graminée refusée par les bestiaux car contenant des substances toxiques), entre lesquels on devine de la tourbe, parfois colonisée par des mousses (hypnacées) et quelques sphaignes. Globalement, la flore est réduite à une vingtaine d'espèces. Un peu plus loin dans le bois, un étang de loisir maintenant abandonné recèle quelques joyaux floristiques : osmonde royale, nénuphar blanc.

De l'autre côté de la route, nous visitons une prairie de fauche, autrefois cultivée. Là, le sol est plus riche car limoneux : on reconnaît les plantes typiques des prairies humides : salicaire, lysimaque, lycoper, consoude, menthe, qui lorsqu'elles ne sont pas fauchées forment des « mégaphorbiées ». Les mares creusées autrefois pour l'abreuvement des bêtes sont en voie de comblement et envahies par les saules.

Au 2ème arrêt nous visitons une prairie pâturée par des chevaux où un étang de forme rectangulaire est envahi par les massettes et la petite lentille d'eau (*Lemna minuta*, espèce invasive): c'est un signe d'eutrophisation. Les plantes aquatiques immergées (cératophylles et les utriculaires vues en fleur lors de la reconnaissance en août) confirment le diagnostic.

Le dernier site visité est une propriété (Malidor), où après avoir traversé une clairière en prairie avec des chevaux, nous prospectons les rives d'une mare qui pourrait être un ancien site d'extraction de tourbe. Les espèces remarquables vues en août sont invisibles : flûteau nageant (protégée), hottonie des marais, carvi verticillé. Il ne reste plus que divers joncs, la renoncule flammette et comme lot de consolation la photo du flûteau.

Nous terminons par un pot offert par GSPP et le plaisir d'avoir satisfait nos participants qui ont eu la gentillesse de nous le manifester.

BIBLIOGRAPHIE

Ch Pomerol, Y Lagabrielle, M. Renard, « Eléments de géologie », 12^e édition (2000), collection Masson sciences, Dunod éd, 746 p.

Manivit J., Lablanche G. Depagne J., (1988), carte géologique France (1/50000), feuille Ecommoy (393), 40p & carte, édition du BRGM.

Sur internet :

GOBENCEAUX A., « le Rhonne, une petite rivière de la Sarthe » blog consulté le 21/08/2013

ROQUET Henry, « Laigné-en-Belin, Saint-Gervais et Moncé-en-Belin » repris dans FEUILLE QUOTIDIENNE D'INFORMATION - N° 30 – 14 février 2004 (Moncé en Belin) consulté le 21/08/2013

LARUE J-P et GOVIN Th: « Contribution à l'étude des formations superficielles de la boutonnière du Béloinois (Sarthe, France) » Géodynamique des milieux naturels et de l'environnement, Université de Paris XII - Val de Marne, 94010 CRÉTEIL cedex. (consulté le 04/10/2013)

« LA TERRE ET L'EUROPE AU CRETACE » lithothèque du CRDP de Montpellier, pedagogie.ac-montpellier.fr/...itho/terre_cretacé.htm (consulté le 05/10/2013).

En bref ...

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE SCOT DU PAYS DU MANS

La communauté de communes « Orée de Bercé Béloinois » fait partie du Pays du Mans (47 communes).

Un Pays est soumis à un règlement d'urbanisme construit comme le Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'une commune, appelé Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Il organise l'aménagement du territoire du Pays du Mans pour les 15/20 années à venir.

Les PLU des communes doivent être compatibles avec le SCoT.

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Mans a été soumis à enquête publique du 23/09 au 25/10.

GSPP a fait une déposition contestant l'étalement urbain, la pertinence de mettre Moncé en Belin dans le pôle urbain, l'urbanisation possible des ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique) de type 2, la prescription portant sur la déviation Arnage/Pontibault et le projet de carrière dans la Butte du Vieux Mans à Moncé en Belin. Elle a signalé l'oubli d'un forage pour l'alimentation en eau potable à Yvré le Polin. Elle a interrogé sur le grand projet industriel.

Depuis, la commission d'enquête a rendu son rapport. A sa lecture, nous avons constaté que la société GSM à l'origine du projet de carrière de la Butte du Vieux Mans, ainsi que Monsieur Freslon, Maire de Moncé ont déposé dans le même sens pour demander « que les orientations du DOO pour permettre l'exploitation de la carrière soient clarifiées ». **Il est donc bien clair, contrairement à ce qu'il voudrait laisser croire, que Monsieur le Maire de Moncé œuvre sur tous les fronts, pour que ce projet voit le jour.**

Par ailleurs, il est utile de préciser que consultée dans le cadre de cette enquête publique, comme toutes les communes du Pays du Mans, la commune de Moncé n'a pas répondu et aucune délibération du conseil municipal sur le sujet n'apparaît dans les compte-rendus, ce qui laisse à penser que le Conseil Municipal n'a pas été consulté. De même, est-il au courant de la déposition en enquête publique de son Maire ?

PRÉSENCE DE GSPP LORS D'ÉVÈNEMENTS LOCAUX

Marché bio de Moncé (27 Juillet)

Dans le cadre de « Circo Loco ». exposition sur le jardinage au naturel.

Comice de Marigné Laillé, (24 & 25 Août)

Exposition sur le jardinage au naturel et sur les refuges à papillons. Nous avons obtenu un 2ème prix pour notre stand.

Forum des associations (7 Septembre)

Présentation de l'association.

Fête de la citoyenneté (15 septembre)

Exposition sur le jardinage au naturel.

ECOTAXE POIDS-LOURDS

GSPP relaie la lettre diffusée par France Nature Environnement :

[Ecotaxe poids lourds : démêler le vrai du faux](#)

Voir sur notre site.